

Note d'intention relative à la commande publique
pour la place Saint-Sauveur de Caen (2 pages)

Les Affaires courantes

Le présent appel d'offre pour la place Saint-Sauveur caennaise se situe à notre sens au confluent de deux questionnements : l'un portant sur ce que peut ou doit être l'espace public dans une république, l'autre sur la nécessité d'une mise en perspective patrimoniale, dans cette même république, des emblèmes monumentaux de la monarchie et en l'occurrence de ceux du règne de Louis XIV. La Caravane d'inventions institutionnelles soumet aujourd'hui à la Commission ce qu'elle pense être une solution articulant ces deux versants du problème posé à tout un chacun.

De Louis XIV, sans faire œuvre d'historien et sans s'appesantir sur des aspects peu émancipateurs de son règne comme l'établissement du Code Noir ou la révocation de l'édit de Nantes, on retiendra spécialement ici qu'il fut surnommé le Roi-Soleil et qu'il instaura un régime de cour dont les us et coutumes sont restés célèbres pour avoir porté à leur comble l'assujettissement volontaire des courtisans et une exposition du corps du roi jusque dans des positions précédemment et ultérieurement réputées intimes. Parmi les prérogatives âprement convoitées par les gens de la Cour, retenons celle qui donnait aux détenteurs d'un « brevet d'affaires » le privilège d'être reçu par un roi assis sur sa « chaise d'affaires », autrement dit sur son trône, pour ne pas dire sur sa chaise percée.

De ce que peut ou doit être une place publique dans un centre-ville, en l'occurrence la place Saint-Sauveur, nous exprimerons quelques réserves quant au projet en cours de réalisation. En son principe, celui-ci fait résolument de cette place une place vide et minérale, une place dépourvue de toute nature et de toute infrastructure publique qui inviteraient les gens à s'y poser, ponctuellement ou rituellement, qu'ils soient du quartier ou de passage. Le souci, légitime, de mise en valeur d'un patrimoine architectural ne peut cependant, selon nous, s'exonérer de l'exigence politique qui, elle, se doit de favoriser un genre de rendez-vous urbain qui s'excepte des flux incessants. En guise de proposition artistique, et puisque ces dimensions-ci sont manifestement absentes du projet en cours, nous aurions pu profiter de cette commande publique pour envisager d'apporter simplement quelques « compléments essentiels » au dispositif actuel : des bancs publics ?, des grandes tables publiques (et pas uniquement celles d'établissements privés, donc payantes) ?, des abris (dans cette région pluvieuse) ?, une fontaine d'eau potable ?, des arbres ?, L'Estran ?, etc. Mais considérant l'espace restreint que délimite l'appel d'offre, ce dernier ne peut former l'occasion rêvée de restaurer les bases d'une place qui soit accueillante pour tous et non pas, selon toute vraisemblance, incidemment profilée pour servir d'écrin à d'éventuels futurs commerces de luxe.

Que nous reste-t-il ?

Notre proposition artistique tendra malgré tout aujourd'hui, obstinément, vers le degré zéro de l'acte artistique. Résumons-nous. Nous avons d'un côté une statue du roi Louis XIV avec son socle, et de l'autre une place publique dans une république. La statue doit rester en l'état, la place aussi. Le point de toutes les tensions, de toutes les contradictions et de toutes les résistances est donc le socle. Une idée qui les embrasse et les dénoue sans les annuler tombe alors sous le sens : que le socle soit des toilettes publiques, des vraies.

Descriptif de la proposition

Nom de la réalisation : *Les Affaires courantes* (titre provisoire)

Elle imbriquerait deux axes :

1/ Le nouveau socle abriterait des toilettes publiques, évidemment gratuites. L'entrée se ferait par derrière, c'est-à-dire dans le dos de Louis XIV. Deux toilettes seraient disponibles : homme / femme. Ce côté du socle porterait l'inscription : *Les communs*.

2/ Côté face du Roi-Soleil, serait installé sur le pan du socle/bâtiment une sorte de tronc dans lequel l'insertion d'une pièce de quelques centimes d'euros déclencherait l'illumination de la statue par le bas pour une période d'une minute (à préciser). Ce côté du socle porterait l'inscription : *La Cour*.

La construction de ce socle/bâtiment devra supporter le poids de la statue tout en demeurant de dimensions voisines au socle actuel. De même, les toilettes devront être conformes aux normes en vigueur en la matière.

L'entretien courant de l'œuvre pourrait être intégré, pour l'essentiel, à l'entretien courant des infrastructures similaires de la Ville (toilettes, éclairages).

Cette création permettrait sans nul doute une « rencontre sensible entre les créateurs contemporains et le patrimoine de la ville », de même qu'elle fortifierait le « lien entre les usagers de la place et la création contemporaine ». Cette œuvre, qui participerait pleinement à « l'appréhension du monde et de l'espace où elle est implantée », contribuerait en outre à la « requalification urbaine de l'espace public » en proposant une « nouvelle perspective de ses volumes et de ses ambiances ». « La statue et son socle [prendraient] un sens nouveau », de fait. Et l'œuvre décalerait légèrement et avec légèreté le « regard global sur le site de la place Saint-Sauveur » tout en traitant « avec soin » les « emprises au sol de la création artistique » articulées au « maintien d'un espace urbain multifonctionnel ».

Pour La Caravane d'inventions institutionnelles,

Le 8 juin 2012,

Marie-Liesse Clavreul et Thierry Kerserho